

HONORAIRES DE GESTION

- **6 % HT**, sur le montant des encaissements soit **7,2 % TTC**
au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale
(déductibles des revenus fonciers)

HONORAIRES LOCATIONS

pour le locataire

-visite	Zones tendues	10 €/m ²	
-constitution du dossier	Hors zones tendues	8€/m ²	
-rédaction du bail			frais partagés entre bailleur et locataire
-Etablissement état des lieux		3€/m ²	

pour le bailleur

Les Honoraires seront égaux à un mois de loyer hors charge

GARANTIES LOYERS IMPAYES

2,90 % sur le montant des encaissements

Honoraires soumis à la LOI ALUR du 24 Mars 2014



TARIFS TTC EXPRIMES EN EUROS

A PARTIR DU 01 NOVEMBRE 2019

PRIX DE VENTE

HONORAIRES

A LA CHARGE DU VENDEUR

1,00 €	→	20 000,00 €	4 000,00 €
20 001,00 €	→	45 000,00 €	5 000,00 €
45 001,00 €	→	75 000,00 €	7 000,00 €
75 001,00 €	→	100 000,00 €	9 000,00 €
100 001,00 €	→	150 000,00 €	10 000,00 €
150 001,00 €	→	175 000,00 €	12 000,00 €
175 001,00 €	→	200 000,00 €	13 000,00 €
200 001,00 €	→	350 000,00 €	15 000,00 €
350 001,00 €	→		18 000,00 €
Au delà de		400 000,00 €	20 000,00 €